

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-14

DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE CAUSEES PAR DES TIERS

Les dégradations de la voirie départementale causées par des tiers donnent lieu à versement d'une indemnisation compensatrice soit par les personnes impliquées, soit par leur compagnie d'assurance.

M. le Payeur départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter le montant de ces indemnités et de décider de leur emploi ou de la non reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un tableau récapitulatif de ces diverses dégradations entraînant l'émission de titres de recette pour un montant total en section de fonctionnement de 14 051,48 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE CAUSEES PAR DES TIERS

SINISTRES DE 2005 ET 2006

ARTICLE 7788 S/FONCTION 621

DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
RD65 NEGREPELISSE Dégradation de signalisation	259,44 €	Travaux effectués
RD2 LAUZERTE Dégradation de signalisation	408,75 €	Travaux effectués
RD958 MONTBETON Destruction d'une base de type J4 et de deux supports de signalisation	488,84 €	Travaux effectués
RD958 VAREN Dégradation d'un parapet en pierre	5 883,53 €	Travaux effectués
RD813 (EX RN 113) VALENCE D'AGEN Barrière de sécurité détériorée et chaussée salie par un semi-remorque renversé	2 612,08 €	Travaux effectués
RD820 (EX RN20) St PAUL DE LOUBRESSAC Dégradation de glissières de sécurité	1 069,60 €	Travaux effectués
RD2 DURFORT LACAPELETTE Dégradation de balise J1	110,35 €	Travaux effectués
RD927 VILLEMADE Dégradation de glissières de sécurité	1 339,60 €	Travaux effectués
RD953 LAUZERTE Dégradation de signalisation	1 879,29 €	Travaux effectués
MONTANT DE L'INDEMNITE ...	14 051,48 €	

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-14

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités proposées par les différentes compagnies d'assurances d'un montant global de 14 051,48 € pour les dégradations causées par des tiers à la voirie départementale et les conditions de leur utilisation conformément au tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE CAUSEES PAR DES TIERS

SINISTRES DE 2005 ET 2006
ARTICLE 7788 S/FONCTION 621

CP 06/12-14ann

	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 07/12/2005	RD65 NEGREPELISSE Dégradation de signalisation	259,44 €	Travaux effectués
Accident du 20/01/06	RD2 LAUZERTE Dégradation de signalisation	408,75 €	Travaux effectués
Accident du 13/05/2006	RD958 MONTBETON Destruction d'une balise de type J4 et de deux supports de signalisation	488,84 €	Travaux effectués
Accident du 21/10/2005	RD958 VAREN Dégradation d'un parapet en pierre	5 883,53 €	Travaux effectués
Accident du 14/04/2006	RD813 (EX RN 113) VALENCE D'AGEN Barrière de sécurité détériorée et chaussée salie par un semi-remorque renversé	2 612,08 €	Travaux effectués
Accident du 10/12/2005	RD820 (EX RN20) St PAUL DE LOUBRESSAC Dégradation de glissières de sécurité	1 069,60 €	Travaux effectués
Accident du 18/05/06	RD2 DURFORT LACAPELETTE Dégradation de balise J1	110,35 €	Travaux effectués
Accident du 03/06/06	RD927 VILLEMADE Dégradation de glissières de sécurité	1 339,60 €	Travaux effectués
Accident du 12/01/06	RD953 LAUZERTE Dégradation de signalisation	1 879,29 €	Travaux effectués
	MONTANT DE L'INDEMNITE ...	14 051,48 €	

Le Président,